

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal est convoqué le mercredi 16 février 2011 à 18 h 30 pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Vente des parcelles privées communales C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 composant le lot n°5 à Peyre Rouye
- Vente de la parcelle privée communale E 841
- Vente de la parcelle privée communale C 15
- Vente de la maison commune à La Vachette, parcelle C 987
- Autorisation de passage pour l'accès à la parcelle C 859
- Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'élargissement du Chemin des Noisettes à La Vachette
- Consultation pour la réalisation d'un plan d'aménagement du secteur de Terre Noire à La Vachette
- Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la digue du Rosier
- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais
- Election de représentants au Syndicat Mixte du SCOT
- Restauration de tableaux dans l'église Saint Claude
- Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget
- Convention avec les Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour les séances scolaires de ski alpin
- Convention de mise à disposition d'un local au 1^{er} étage de la maison commune à La Vachette, avec l'Association Autour du Livre
- Convention de mise à disposition d'un local au 1^{er} étage de la maison commune à La Vachette, avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature
- Tarifs des services du Centre de Gestion
- Tarifs des produits du service Tourisme
- Travaux sur le réseau d'assainissement

Val-des-Prés, le 11 février 2011

Le Maire, René SIESTRUNCK

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

Vente des parcelles privées communales C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 composant le lot n°5 à Peyre Rouye

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, les parcelles privées de la commune C1111, C 1119, C 1121, C 1124, d'une superficie totale de 772 m², formant le lot n°5 à Peyre Rouye, et situées en zone INA du Plan d'Occupation des Sols,
- fixe le prix de vente à 200 € le m²,
- autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Vente de la parcelle privée communale E 841

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, trois lots d'environ 500 m² chacun, issus de la parcelle privée communale E 841, d'une superficie totale de 1977 m², située en zone UD du Plan d'Occupation des Sols,
- fixe le prix de vente à 200 € le m²,
- autorise le Maire à faire procéder à la division de la parcelle E 841 et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Vente de la parcelle privée communale C 15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, la parcelle privée communale C 15, située à Terre Noire en zone NB du Plan d'Occupation des Sols, dans sa totalité ou pour une superficie d'environ 450 m²
- fixe le prix de vente à 180 € le m²,
- autorise le Maire à faire procéder si besoin à la division de la parcelle C 15 et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Vente de la maison commune à La Vachette, parcelle C 987

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, le bâtiment de la maison commune à La Vachette, ainsi que le terrain, cadastrés C 987,
- fixe le prix de vente à 350.000 € pour le bâtiment et à 200 € le m² pour le terrain d'environ 420 m²,
- autorise le Maire à faire procéder à la division de la parcelle C 987 et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces biens immobiliers,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Autorisation de passage pour l'accès à la parcelle C 859

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le passage à la parcelle C 859 par la parcelle communale C1190, à titre temporaire, pour une année,
- dit que cette situation devra être régularisée par le futur propriétaire de la parcelle C 859, par l'achat à la commune de l'emprise du passage d'une superficie d'environ 67,50 m².

Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'élargissement du Chemin des Noisettes à La Vachette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans l'opération des travaux d'élargissement du chemin des Noisettes et d'éclairage public dans le quartier du Champ du Pin, à La Vachette.

Consultation pour la réalisation d'un plan d'aménagement du secteur de Terre Noire à La Vachette

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser un plan d'aménagement de la zone NB située à Terre Noire à La Vachette,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé d'élaborer le plan.

Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la digue du Rosier

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser les travaux de confortement de la digue du Rosier,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et du suivi des travaux.

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (5 voix pour, 4 abstentions : Thérèse AIMARD-FOSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET), approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais annexé à la présente, modifiés en quatre points comme suit :

- modification de l'article B – II (compétences optionnelles) par l'ajout de l'alinéa suivant :
 - « 4) **Actions en faveur de la production et vente d'énergie** à partir d'installations communautaires utilisant les énergies renouvelables »
- modification de l'article B – II (compétences optionnelles) par l'ajout du paragraphe suivant :
 - « III) **AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE**
1) En référence à la circulaire CNAF N° 56 du 31 octobre 1995, la Communauté de Communes du Briançonnais reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques et/ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF des Hautes-Alpes au titre de la prestation de service « Centre social/Animation globale ».
Dans ce cadre, la Communauté de Communes est compétente pour établir une convention d'objectif avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'Animation globale du centre social et ses actions d'intérêt communautaire.
Relèvent de cette appréciation :
 - Etre un espace à vocation sociale globale ouvert à l'ensemble de la population
 - Etre un lieu d'animation de la vie sociale et culturel porté par la participation des habitants
 - Etre un lieu favorisant l'animation sociale, familiale et intergénérationnelle.
 - Etre un lieu d'interventions sociales et culturelles concertées et novatrices.Ne présentent pas d'intérêt communautaire les autres projets, actions ou activités poursuivies directement par le Centre social avec les communes membres de la Communauté de Communes »
- modification de l'alinéa 5 de l'article C – II (compétences supplémentaires) comme suit :
 - « **Enseignement artistique** : Gestion, entretien et développement du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais et de l'Ecole des Beaux-Arts »
- modification de l'article C – II (compétences supplémentaires) par l'ajout de l'alinéa suivant :
 - « **11) Cinémas** : gestion, aménagement et entretien des salles de cinéma classées « Art & Essai »

Election de représentants au Syndicat Mixte du SCOT

A l'issue du vote à bulletin secret, sont élus au premier tour, à l'unanimité des membres présents et représentés, au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

- M. René SIESTRUNCK délégué titulaire
- M. Alain BLOCH-TREFOUSSE, délégué suppléant.

Restauration de tableaux dans l'église Saint Claude

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration de trois tableaux à replacer dans l'église Saint Claude,
- retient le devis de Mme Marine VICTORIEN pour le tableau représentant la Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 4.767 €,
- retient le devis de M. Toshiro MATSUNAGA pour le tableau représentant la Sainte Famille, pour un montant de 5.440 €,
- retient le devis de Mme Carol DESCOURS-POIRSON pour le tableau représentant la Cène pour un montant de 2.610 €,
- sollicite de la DRAC et du Conseil Général les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération H.T. : 12.817,00 €
 - subvention de la DRAC 35% : 4.485,95 €
 - subvention du Conseil Général 30% : 3.845,10 €
 - autofinancement de la commune 35% : 4.485,95 €

- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à engager la dépense correspondant à l'acquisition du chargeur pour un montant de 65.182 € T.T.C
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Convention avec les Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour les séances scolaires de ski alpin

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la mise à disposition à titre gratuit de forfaits de ski pour les élèves du regroupement pédagogique,
- approuve la prise en charge de 37 supports rechargeables au prix unitaire de 3 €, soit 111€.

Convention de mise à disposition d'un local au 1^{er} étage de la maison commune à La Vachette, avec l'Association Autour du Livre

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec l'Association Autour du Livre pour la mise à disposition d'un local au premier étage de la maison commune à La Vachette, pour les animations qu'elle y organise.

Convention de mise à disposition d'un local au 1^{er} étage de la maison commune à La Vachette, avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un bureau chauffé et éclairé, au premier étage de la maison commune à La Vachette, à titre gratuit, précaire et révocable. La convention sera conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois avant la reprise du local.

Tarifs des services du Centre de Gestion

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les nouveaux tarifs du Centre de Gestion, fixés par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2010,
- autorise le Maire à signer la convention Cadre de Partenariat 2011 et l'avenant à la convention pour le service paies.

Tarifs des produits du service Tourisme

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs de location des audio-guides aux structures d'hébergement comme suit :

- de 1 à 3 audio-guides : 50 € l'appareil
- de 4 à 6 audio-guides : 45 € l'appareil
- de 7 à 10 audio-guides : 40 € l'appareil
- caution : 150 € l'appareil

Travaux sur le réseau d'assainissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Emile ROMAN) :

- approuve les travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Val-des-Prés à la station d'épuration de Briançon, par la traversée du camping de l'Isle du Rosier jusqu'à la passerelle de ski de fond,
- précise que ces travaux ne pourront pas avoir lieu pendant la période de mise à disposition du camping au délégataire, soit du 1^{er} mai au 15 septembre.

A Val-des-Prés, le 23 février 2011
Le Maire, René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente des parcelles privées communales C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 composant le lot n°5 à Peyre Rouye

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire des parcelles C 1111, C 1119, C 1121, C 1124 d'une superficie totale de 772 m², formant le lot n° 5 à Peyre Rouye, et situées en zone INA du Plan d'Occupation des Sols. Considérant le besoin de ressources pour faire face aux dépenses d'extension de l'école Emilie Carles, il propose de les aliéner.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, les parcelles privées de la commune C1111, C 1119, C 1121, C 1124, d'une superficie totale de 772 m², formant le lot n° 5 à Peyre Rouye, et situées en zone INA du Plan d'Occupation des Sols,
- fixe le prix de vente à 200 € le m²,
- autorise le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de la parcelle privée communale E 841

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle communale E 841 d'une superficie totale de 1977m², située en zone UD du Plan d'Occupation des Sols. Considérant le besoin de ressources pour faire face aux dépenses d'extension de l'école Emilie Carles, il propose de la diviser en 4 lots et d'aliéner 3 lots d'environ 500m² chacun. Un passage serait réservé le long du canal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, trois lots d'environ 500 m² chacun, issus de la parcelle privée communale E 841, d'une superficie totale de 1977 m², située en zone UD du Plan d'Occupation des Sols,
- fixe le prix de vente à 200 € le m²,
- autorise le Maire à faire procéder à la division de la parcelle E 841 et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de la parcelle privée communale C 15

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune est propriétaire de la parcelle C 15 d'une superficie totale de 530 m², située à Terre Noire en zone NB du Plan d'Occupation des Sols. Considérant le projet d'aménagement de la zone et la nécessité de réaliser les réseaux et la voirie, il propose d'aliéner tout ou partie du terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, la parcelle privée communale C 15, située à Terre Noire en zone NB du Plan d'Occupation des Sols, dans sa totalité ou pour une superficie d'environ 450 m²
- fixe le prix de vente à 180 € le m²,
- autorise le Maire à faire procéder si besoin à la division de la parcelle C 15 et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces terrains,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Vente de la maison commune à La Vachette et du terrain parcelle C 987

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bâtiment qui abrite le service Tourisme, le service du SIVOM Val Clarée-Montgenèvre, la bibliothèque municipale et un gîte communal à La Vachette, sur la parcelle C987 de 891 m², nécessite des travaux importants d'isolation et de réhabilitation. Considérant que les dépenses indispensables pour remettre cet immeuble en bon état sont très élevées, il propose de procéder à son aliénation et d'affecter la recette à l'acquisition et à la construction d'un nouveau bâtiment plus fonctionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de vendre, de gré à gré, le bâtiment de la maison commune à La Vachette, ainsi que le terrain, cadastrés C 987,
- fixe le prix de vente à 350.000 € pour le bâtiment et à 200 € le m² pour le terrain d'environ 420 m²,
- autorise le Maire à faire procéder à la division de la parcelle C 987 et à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'aliénation de ces biens immobiliers,
- le charge d'établir le cahier des charges de l'aliénation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation de passage pour l'accès à la parcelle C 859

Le Maire rappelle que l'accès à la parcelle C 859 a été autorisé par délibération du 25 mars 1988. Il convient de reformuler les termes de cette délibération, car d'une part l'autorisation a été donnée à un particulier, qui vend son bien, d'autre part la parcelle communale a fait l'objet d'une division et a été renumérotée. Le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'accès à la parcelle C 859 par la parcelle communale C 1190.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le passage à la parcelle C 859 par la parcelle communale C1190, à titre temporaire, pour une année,
- dit que cette situation devra être régularisée par le futur propriétaire de la parcelle C 859, par l'achat à la commune de l'emprise du passage d'une superficie d'environ 67,50 m².

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'élargissement du Chemin des Noisettes à La Vachette

Le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2009 décidant la réalisation des travaux d'élargissement du chemin des Noisettes et d'éclairage public dans le quartier du Champ du Pin, à La Vachette. Il expose qu'il y a lieu de désigner un maître d'œuvre pour l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et pour le suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre dans l'opération des travaux d'élargissement du chemin des Noisettes et d'éclairage public dans le quartier du Champ du Pin, à La Vachette.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la réalisation d'un plan d'aménagement du secteur de Terre Noire à La Vachette

Le Maire rappelle que le lieu-dit Terre Noire à La Vachette est situé en zone NB du Plan d'Occupation des Sols de la commune. Par ailleurs, une autorisation de passage sur une parcelle communale a été délivrée pour la parcelle C 16, par délibération du 23 mai 2007, dans l'attente de la réalisation de la future voirie. Les propriétaires souhaitant disposer de leur terrain à construire, il expose qu'il convient de réaliser les réseaux dans la zone, et au préalable de demander à un bureau d'études l'élaboration d'un plan d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser un plan d'aménagement de la zone NB située à Terre Noire à La Vachette,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un bureau d'études chargé d'élaborer le plan.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Consultation pour la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation de la digue du Rosier

Le Maire rappelle les conclusions du diagnostic initial de sûreté relatif à la sécurité de la digue du Rosier, qui font état d'un risque d'érosion nécessitant son confortement. Il expose qu'il y a lieu de désigner un maître d'œuvre chargé de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et du suivi des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- décide de réaliser les travaux de confortement de la digue du Rosier,
- autorise le Maire à lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises et du suivi des travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais

Le Maire fait part au Conseil Municipal de la délibération de la Communauté de Communes du Briançonnais en date du 1^{er} février 2011 proposant la modification de ses statuts.

Considérant que l'Atelier Municipal des Beaux Arts de la Ville de Briançon, que la mission d'intérêt général de la Maison des Jeunes et de la Culture/ Centre social du Briançonnais au titre de son agrément Centre Social, et que le Cinéma d'Art et d'Essai rayonnent sur le territoire de la Communauté de Communes du Briançonnais et trouvent tout naturellement leurs places dans ses compétences,

Considérant qu'il est pertinent de rassembler au sein de la Communauté de Communes du Briançonnais, un certain nombre de services à caractère culturel et socioculturel, d'actions sociales communautaires et de maintenir dans le Briançonnais, des structures publiques bénéficiant d'un agrément de la CAF apportant une synergie supplémentaire au territoire,

Considérant la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais afin que l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale puisse prendre compétence dans ces secteurs d'animation de la vie sociale et culturelle ouverts à l'ensemble de la population,

Considérant aussi la nécessité de préciser que la Communauté de Communes du Briançonnais est compétente pour produire et vendre de l'énergie à partir d'installations d'énergies renouvelables installées sur les bâtiments communautaires,

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (5 voix pour, 4 abstentions : Thérèse AIMARD-FOSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET) approuve le projet de statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais annexé à la présente, modifiés en quatre points comme suit :

- modification de l'article B – II (compétences optionnelles) par l'ajout de l'alinéa suivant :
 - « 4) **Actions en faveur de la production et vente d'énergie** à partir d'installations communautaires utilisant les énergies renouvelables »
- modification de l'article B – II (compétences optionnelles) par l'ajout du paragraphe suivant :
 - « III) AU TITRE DE L'ACTION SOCIALE ET SOCIOCULTURELLE D'INTERET COMMUNAUTAIRE
1) En référence à la circulaire CNAF N° 56 du 31 octobre 1995, la Communauté de Communes du Briançonnais reconnaît la mission d'intérêt général des structures publiques et/ou associatives ayant reçu un agrément de la CAF des Hautes-Alpes au titre de la prestation de service « Centre social/Animation globale ».
Dans ce cadre, la Communauté de Communes est compétente pour établir une convention d'objectif avec les structures associatives bénéficiant de l'agrément « Centre social » délivré par la CAF. Cette convention a pour but d'accompagner la mission d'Animation globale du centre social et ses actions d'intérêt communautaire.
Relèvent de cette appréciation :
 - Etre un espace à vocation sociale globale ouvert à l'ensemble de la population
 - Etre un lieu d'animation de la vie sociale et culturel porté par la participation des habitants
 - Etre un lieu favorisant l'animation sociale, familiale et intergénérationnelle.
 - Etre un lieu d'interventions sociales et culturelles concertées et novatrices.Ne présentent pas d'intérêt communautaire les autres projets, actions ou activités poursuivies directement par le Centre social avec les communes membres de la Communauté de Communes »
- modification de l'alinéa 5 de l'article C – II (compétences supplémentaires) comme suit :
 - « **Enseignement artistique** : Gestion, entretien et développement du Centre d'Enseignement Artistique du Briançonnais et de l'Ecole des Beaux-Arts »
- modification de l'article C – II (compétences supplémentaires) par l'ajout de l'alinéa suivant :
 - « **11) Cinémas** : gestion, aménagement et entretien des salles de cinéma classées « Art & Essai »

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Election de représentants au Syndicat Mixte du SCOT

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants de la commune au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), constitué de la Communauté de Communes du Briançonnais et de la commune de Puy-Saint-Pierre.

Sont candidats :

M. René SIESTRUNCK, pour le poste de membre titulaire

M. Alain BLOCH-TREFOUSSE, pour le poste de membre suppléant.

A l'issue du vote à bulletin secret, sont élus au premier tour, à l'unanimité des membres présents et représentés, au Syndicat mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) :

- M. René SIESTRUNCK délégué titulaire

- M. Alain BLOCH-TREFOUSSE, délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Restauration de tableaux dans l'église Saint Claude

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de restaurer trois tableaux encrassés et détériorés, avant leur réinstallation dans l'église Saint Claude. Il s'agit des tableaux représentant la Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue ; la Sainte Famille ; la Cène, inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques. Il présente pour chacun d'eux les devis obtenus et propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de la DRAC et du Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve la restauration de trois tableaux à replacer dans l'église Saint Claude,
- retient le devis de Mme Marine VICTORIEN pour le tableau représentant la Trinité entre Saint Claude et Saint Antoine de Padoue, pour un montant de 4.767 €,
- retient le devis de M. Toshiro MATSUNAGA pour le tableau représentant la Sainte Famille, pour un montant de 5.440 €,
- retient le devis de Mme Carol DESCOURS-POIRSON pour le tableau représentant la Cène pour un montant de 2.610 €,
- sollicite de la DRAC et du Conseil Général les subventions les plus élevées possibles,
- arrête le plan de financement suivant :
 - coût total de l'opération H.T. : 12.817,00 €
 - subvention de la DRAC 35% : 4.485,95 €
 - subvention du Conseil Général 30% : 3.845,10 €
 - autofinancement de la commune 35% : 4.485,95 €
- sollicite l'autorisation de commander les travaux avant de recevoir les arrêtés d'attribution des aides, sans perdre le bénéfice de celles-ci.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Autorisation d'engager une dépense d'investissement avant le vote du budget

Le Maire rappelle que jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette (article L 1612-1 du CGCT).

Conformément aux textes, il propose au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 65.182 € TTC pour régler l'achat d'un engin de déneigement décidé par délibération du 26 novembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à engager la dépense correspondant à l'acquisition du chargeur pour un montant de 65.182 € T.T.C
- dit que les crédits seront inscrits au budget primitif lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention avec les Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour les séances scolaires de ski alpin

Le Maire rappelle que les élèves du regroupement pédagogique bénéficient de séances de ski alpin pendant le temps scolaire. La Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre met à disposition des forfaits de 3 heures à titre gratuit, mais demande le paiement des supports rechargeables au prix unitaire de 3 €, soit 37 supports pour 111 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre pour la mise à disposition à titre gratuit de forfaits de ski pour les élèves du regroupement pédagogique,
- approuve la prise en charge de 37 supports rechargeables au prix unitaire de 3 €, soit 111 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local au 1^{er} étage de la maison commune à La Vachette, avec l'Association Autour du Livre

Monsieur le Maire rappelle que la gestion de la bibliothèque municipale est assurée par les membres bénévoles de l'Association Autour du Livre. Pour les activités qu'elle y propose par ailleurs, il convient de signer une convention pour la mise à disposition du local à l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec l'Association Autour du Livre pour la mise à disposition d'un local au premier étage de la maison commune à La Vachette, pour les animations qu'elle y organise.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Convention de mise à disposition d'un local au 1^{er} étage de la maison commune à La Vachette, avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature

Monsieur le Maire rappelle que la commune met gracieusement à disposition du SIVOM Val Clarée Sports Nature un bureau d'environ 16 m² chauffé et éclairé, et qu'il convient de formaliser ce prêt par la signature d'une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

- autorise le Maire à signer une convention avec le SIVOM Val Clarée Sports Nature pour la mise à disposition d'un bureau chauffé et éclairé, au premier étage de la maison commune à La Vachette, à titre gratuit, précaire et révocable. La convention sera conclue pour une année, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation trois mois avant la reprise du local.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs des services du Centre de Gestion

Le Maire présente les nouveaux tarifs de prestations et de cotisations du Centre de Gestion des Hautes-Alpes fixés par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2010, et informe qu'il y a lieu de signer les conventions pour les services dont la commune bénéficie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- approuve les nouveaux tarifs du Centre de Gestion, fixés par délibération du Conseil d'Administration en date du 21 octobre 2010
- autorise le Maire à signer la convention Cadre de Partenariat 2011 et l'avenant à la convention pour le service paies.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES

Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Tarifs des produits du service Tourisme

Monsieur le Maire expose qu'il convient de compléter les tarifs de location des audio-guides du Service Tourisme pour une mise à disposition aux structures d'hébergement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de fixer les tarifs de location des audio-guides aux structures d'hébergement comme suit :

Catégories	Prix public
Location d'audio-guides aux structures d'hébergement :	
- de 1 à 3	50 € l'appareil
- de 4 à 6	45 € l'appareil
- de 7 à 10	40 € l'appareil
Caution	150 € l'appareil

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL-DES-PRES
Séance du 16 Février 2011

Nombre de Conseillers :

en exercice : 9

présents : 8

votants : 9

Date de la convocation :

11 Février 2011

Date d'affichage :

11 Février 2011

L'an deux mil onze et le seize février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René SIESTRUNCK, Maire.

Présents : Mmes Inès GALLO, Thérèse AIMARD-FOSSE, MM. Thierry AIMARD, Alain BLOCH-TREFOUSSE, Jean-Louis GONON, Emile ROMAN, André ROULET, René SIESTRUNCK

Procuration : Mme Ariane TOUSSAINT à M. Emile ROMAN

Secrétaire : Mme Thérèse AIMARD-FOSSE est nommée secrétaire de séance

OBJET : Travaux sur le réseau d'assainissement

Le Maire rappelle :

- l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2003 transmettant, notamment, la compétence Assainissement à la Communauté de Communes du Briançonnais,
- la délibération de la commune de Val-des-Prés en date du 14 octobre 2003 rejetant ce projet,
- le contrat de concession du service public de l'Assainissement collectif à la SEERC enregistré en Sous-Préfecture le 14 avril 2006,
- la délibération du 12 avril 2007, par laquelle le Conseil Municipal de Val-des-Prés demande que les travaux de raccordement des réseaux d'assainissement à la station d'épuration à Briançon, ne puissent être réalisés sans l'accord express de la commune.

Cette DSP a suscité un grand nombre d'interrogations tant sur les coûts engendrés, sur le mode de facturation contesté par un grand nombre d'usagers ou sur la manière dont ce contrat a été mis en place. Malgré les demandes incessantes des élus de la commune de Val-des-Prés pour que cette DSP fasse l'objet d'un contrôle sur le plan économique et sur le plan technique, afin d'identifier les problèmes, la réponse de la CCB et de la SEERC jusqu'en 2010 a été une fin de non recevoir, bloquant ainsi toute décision sur le tracé du réseau d'assainissement dans notre commune.

Aujourd'hui les élus de Val-des-Prés prennent note de nouvelles orientations prises par la CCB pour contrôler ce contrat et le renégocier au mieux pour les usagers. Dans ces conditions, conscients de la nécessité d'avoir un assainissement de qualité, et satisfaits que la CCB ait pris enfin la mesure des problèmes posés par ce contrat, le Conseil Municipal décide de délibérer sur le tracé de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (1 abstention : M. Emile ROMAN) :

- approuve les travaux de raccordement du réseau d'assainissement de Val-des-Prés à la station d'épuration de Briançon, par la traversée du camping de l'Isle du Rosier jusqu'à la passerelle de ski de fond,
- précise que ces travaux ne pourront pas avoir lieu pendant la période de mise à disposition du camping au délégataire, soit du 1^{er} mai au 15 septembre.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
René SIESTRUNCK